L'IMMIGRATION

L'ADMISSION DE RÉFUGIÉS SUD-VIETNAMIENS—DEMANDE D'EXPLICATIONS

M. Derek Blackburn (Brant): Monsieur l'Orateur, j'ai une question pour le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. Étant donné que le vice-président de l'Assemblée nationale du Québec s'est rendu, en compagnie d'un certain nombre de diplomates canadiens, de Bangkok à un camp de réfugiés au sud de la Thaïlande et a réussi à loger dans l'ambassade du Canada à Bangkok un groupe de 30 réfugiés sud-vietnamiens en attendant que le ministre ne délivre un permis d'entrée au Canada à ces 30 personnes, parmi lesquelles se trouve le présumé fraudeur Nguyen Tan Doi—le ministre peut-il nous dire si c'est une pratique courante étant donné que ces réfugiés ne couraient aucun danger hors de leur pays? Le ministre ferat-il à la Chambre un compte rendu détaillé de cette affaire avant l'ajournement d'été?

Une voix: Et le Chili?

L'hon. Robert K. Andras (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, en ce qui concerne le Chili, on fera bientôt un rapport détaillé à la Chambre pour rectifier quelques erreurs incroyables que certaines personnes ont répandues au pays, de propos délibéré ou par inadvertance, au sujet du traitement accordé aux réfugiés chiliens et sud-vietnamiens.

Pour ce qui est des observations du député qui a posé la question, comme d'habitude je m'intéresse à tous les renseignements à propos du vice-président de l'Assemblée du Québec ou de toute personne qui aurait pu participer à certaines activités, mais je n'ai reçu aucune confirmation à ce sujet. Je me renseignerai volontiers et ferai un rapport à la Chambre si cela me paraît nécessaire.

M. Blackburn: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Depuis six ou sept semaines j'ai demandé nombre de renseignements au ministre. Il a toujours répondu qu'il s'intéressait à ces questions. Comme il a toute une armée de fonctionnaires à sa disposition, j'aimerais lui demander pourquoi il ne s'est pas informé lui-même?

M. Andras: Monsieur l'Orateur . . .

M. l'Orateur: Le député de Fundy-Royal.

LES AÉROPORTS

FREDERICTON—LES MOTIFS DE LA FERMETURE

M. R. Gordon L. Fairweather (Fundy-Royal): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser au secrétaire parlementaire du ministre des Transports une question dont j'ai donné préavis au ministre ce matin. Elle a trait aux instances de certaines personnes assez sensées pour vouloir passer une partie de l'été dans les Maritimes. On pouvait difficilement choisir une période plus inopportune pour les voyageurs que les deux dernières ou la dernière semaine de juillet pour fermer l'aéroport de Fredericton pendant dix

Questions orales

jours. Un groupe de travail a-t-il analysé les mouvements de touristes et recommandé que cette fermeture ait lieu à l'époque de l'année la plus active? Qui a donc pris cette décision pour le moins étrange?

M. Cliff McIsaac (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, nous ne cherchions certes pas à entraver le mouvement des voyageurs à Fredericton. Selon le contrat qui a été adjugé, les travaux doivent commencer le 2 juin et être terminés fin août.

Des voix: Bravo!

Une voix: C'est fichu pour l'été.

Une voix: Passez à la tête de la classe.

M. McIsaac: La piste principale ne sera hors service que pour une période de trois semaines, soit du 7 au 28 juillet.

Des voix: Oh, oh!

- M. McIsaac: Le député sait bien qu'on ne peut pas couler le ciment dans ce coin-là en plein hiver.
- M. Fairweather: Non, mais c'est possible en octobre et en novembre.
- M. Hees: L'été ne dure que trois semaines au Nouveau-Brunswick!
- M. McIsaac: Nous avons choisi cette période en tenant compte de la période d'affluence, qui a lieu en août et en septembre là-bas.

LA SANTÉ

LA PROPAGATION DES MALADIES TROPICALES—LA QUESTION DE LA SUFFISANCE DE LABORATOIRES ET DE PERSONNEL POUR L'EXAMEN DES ARRIVANTS

M. P. B. Rynard (Simcoe-Nord): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Est-il au courant de la résolution adoptée par l'Association canadienne d'hygiène publique qui a nommé un comité pour étudier la propagation des maladies tropicales, qui serait due à certaines négligences? Le ministre peut-il nous dire si nous avons suffisamment de laboratoires et de personnel pour veiller à ce que les gens ne puissent entrer au pays sans avoir été examinés comme il faut?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, je suis au courant de la résolution adoptée par l'Association canadienne d'hygiène publique. La propagation des maladies tropicales est due surtout à l'augmentation du nombre de visiteurs au Canada, non pas des immigrants, mais des visiteurs, et surtout des Canadiens qui reviennent des pays tropicaux. C'est une question qui nous préoccupe. Le député le sait sans doute, nous soumettons les immigrants à des examens très approfondis, sans doute plus complets que dans n'importe quel autre pays. En ce qui concerne les visiteurs, nous étudions avec le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration de nouveaux règlements qui nous permettraient d'exercer une surveillance plus stricte, sans empêcher pour autant les gens d'entrer au Canada et d'en sortir.